RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04035
Numéro SIREN : 824 296 990
Nom ou dénomination : CATIMINI

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 25204

CATIMINI
(anciennement ID PROJECT 5)
Société par actions simplifiée
au capital de 6 942 240 euros
Siège Social : 162 Boulevard de Fourmies
59100 ROUBAIX
824 296 990 RCS LILLE MÉTROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 02/10/2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 02/10/2023,
À onze heures trente,

À Roubaix (59100), 162 Boulevard de Fourmies,

La Société ÏD GROUP, Société par actions simplifiée, au capital de 399 742 € ayant son siège social au 162 Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE MÉTROPOLE sous le numéro 955 501 259, représentée par Alexis DE SEZE,

Associée unique de la société CATIMINI a pris lesdites décisions relatives à l'ordre du jour suivant

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, délibérant par application de l'article L225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12/06/2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas dissoudre la Société.

Décision adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Décision adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'Associé unique
La société ID GROUP SAS
Représentée par Monsieur Alexis DE SEZE

